

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le 1 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Evelyne ROHEE, Jacques CAILLOT, Thierry CARNET, Adrien LETELLIER, Nathalie JEANNE, Véronique GIESNER, Christiane POURADIER, Philippe POUILLARD, Séverine JORET, Didier BOUILLET, Pascal DEBROIZE, Christelle LETELLIER

Excusés : Ronan ENGUEHARD

Procuration : Guy JEANNE donne procuration à Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Evelyne ROHÉE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2022. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire informe qu'il rajoute un point à l'ordre du jour.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'un calendrier provisionnel a été établi afin de savoir quand les travaux de la salle seront finis. Le planning défini par l'architecte prévoit la réception des travaux pour la fin d'année (inauguration mi-janvier)

Le Maire demande que la commission « fêtes et cérémonies » regarde l'état de la vaisselle et propose le renouvellement ou non, ainsi que l'état des tables.

TRAVAUX CHAUFFERIE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que les travaux de la chaufferie avancent comme convenu. La chaufferie a été installée et il manque certains éléments mais les travaux ne prennent pas de retard. La 1^{ère} livraison de bois est programmée fin septembre. La convention avec Boisénergie14 a été signée et M. GOSSELIN va reprendre contact avec les agriculteurs de la commune pour établir les plans de coupe.

TRANSPORT SCOLAIRE : Création d'un arrêt de bus

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une famille a fait la demande de création d'un arrêt de bus pour leur enfants (3 enfants) à « la Pâquerie » et que la Région a accepté sous condition que l'emplacement choisi soit aménagé afin d'accueillir les enfants en toute sécurité. Un 2^{ème} arrêt est à l'étude à « la Baconnière », une visite est programmée avec la région le mardi 6 septembre, Evelyne ROHEE sera au RDV. Après délibération, le Conseil Municipal accepte que le maire fasse le nécessaire pour que les travaux soient faits pour la sécurité des enfants.

RENTREE SCOLAIRE 2022-2023 ET FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la rentrée scolaire 2022-2023 s'est bien passée.

L'école Henri Lampérière accueille à ce jour 120 élèves.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les frais de scolarité ont été calculés pour l'année 2022-2023 par rapport aux frais réels de 2021-2022, avec l'effectif de la rentrée 2022-2023 et que le montant est de 866.65€ par enfant pour une année de scolarité (au lieu de 820€).

Le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce pour la réactualisation de ces frais et que celle-ci soit exposée aux mairies qui participent aux frais des enfants n'habitant pas la commune de Landelles et Coupigny. Pour une vision plus réelle, ce calcul sera désormais réalisé tous les ans en septembre suite à la rentrée scolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord sur le montant des frais et demande au maire de faire le nécessaire afin de prévenir les communes participantes.

BAIL Mr NÉ Philippe et La Commune

Monsieur le Maire laisse la parole à Mr DEBROIZE Pascal qui explique au Conseil Municipal que suite aux travaux de la chaufferie qui se situe à l'atelier communal, il a été nécessaire de trouver un autre local. Mr DEBROIZE a trouvé un local situé près du bourg afin que les agents puissent y mettre le matériel de la commune et le coût de la location pour 1 an s'élèvera à 240€ soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Après délibération, le Conseil Municipal accorde au maire de signer un bail de 1 an et accepte le prix de cette location.

SDEC ENERGIE : Adhésion

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion. Considérant que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion, le maire soumet au Conseil Municipal cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE.

DEVIS TRAVAUX : école, salle polyvalente, chaufferie et routes communales

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que à la suite des différents travaux commencés dans la commune, certains compléments de travaux sont nécessaires et que plusieurs sociétés ont été sollicitées afin d'avoir des devis. Après exposé, le Conseil Municipal autorise au maire de signer les devis suivants :

- Chantier chaufferie : SAS POISSON 1532.80€ HT
- Chantier cabinet médical : GF Maçonnerie 1208.76€ HT
- Fibre : école, chaufferie, salle : BUROLOGIC 9790.00€ HT

Des travaux d'entretien courant sont également actés :

- Routes communales : GOSSELIN MURIE 7645.00€ HT
- Clôture école : BISSON Thierry 6067.00€ HT

LOGEMENT BOUCHERIE : Loyer exceptionnel pour le mois de Septembre 2022 à Mr REVET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite de la liquidation de la boucherie Mr REVET n'a pas pu trouver un autre logement dans la commune ou dans les communes environnantes et demande à ce que le logement mis à disposition dans le crédit-bail lui soit accordé exceptionnellement à titre particulier pour le mois de septembre afin de trouver un logement au plus vite.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde la location exceptionnelle pour le mois de septembre et demande le paiement d'un loyer à la hauteur de 450€.

RÉFECTION ROUTE SAINT ORTAIRE : Cabinet Bellanger – devis

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il sera sujet à partir de l'année prochaine de reprendre le projet de l'aménagement de la rue Saint Ortaire (tranche 2) et que pour cela le marché de maîtrise d'œuvre

doit être définit cette année. Le Maire a demandé au cabinet Dominique BELLANGER un devis et celui-ci s'élève à 5000€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le maire a signé le devis.

Questions diverses

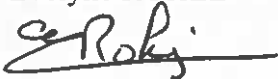
Denis JOUAULT annonce au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de demande d'aide d'un couple arrivant sur la commune. Et demande aux membres présents du CCAS de bien vouloir s'en occuper afin d'aider cette famille au plus vite.

Denis JOUAULT explique que l'adressage de la commune se poursuit et que les habitants viennent retirer leur numérotation de maison. Il en reste encore à distribuer mais la date est jusqu'au 24 septembre. Après cette date, les élus effectueront eux-mêmes la distribution pour les numéros restants.

Véronique GIESNER explique qu'elle a participé à la rentrée scolaire et qu'il a été demandé de supprimer le bac à sable car les enfants n'y jouent plus. Le Conseil est d'accord pour supprimer le bac à sable.

Séance levée à 22h30

La secrétaire de séance,
Evelyne ROHÉE



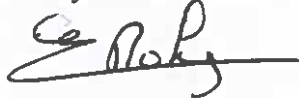
Le Maire,
Denis JOUAULT



Thierry CARNET

Evelyne ROHÉE

Pascal DEBROIZE



Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Guy JEANNE

Véronique GIESNER

Philippe POUILLARD

Denis JOUAULT

